



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 mars 2022

### ➤ PAS DE DECISIONS DU BUREAU

### ➤ DECISIONS DU PRESIDENT – COMPTE RENDU

Date	DECISIONS
17/01/22 (N°2022-1)	RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE DEUX VEHICULES (MINI-BUS) AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BOSC-DU-THEIL DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'UN CENTRE DE LOISIRS Convention à titre gratuit : le 19 janvier 2022 et du 7 au 18 février 2022.
17/01/22 (N°2022-2)	RELATIVE A LISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS PAR LA COMMUNE DU BOSC-DU-THEIL DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU POLE ANIMATION JEUNESSE Mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes -.
24/01/22 (N°2022-3)	RELATIVE AU MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES PORTANT SUR LA GESTION INFORMATISEE DE L'ACCES DE LA DECHETTERIE A CROSVILLE-LA-VIEILLE – AVENANT N°1 – RECTIFICATIF Résiliation marché suite au rachat de l'entreprise attributaire.
21/02/22 (N°2022-4)	RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE PORTANT SUR UN LOCAL SITUE AU VILLAGE DES ARTISANS AU PROFIT DE L'ENTREPRISE NOUVEL'R ENERGIE (Siège social : ST MEDARD D'AUNIS – 17220) Durée : 1 an à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2022 – local 3 bis. Loyer mensuel : 526.25 € HT - charges mensuelles : 90.17 € HT.
21/02/22 (N°2022-5)	RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE PORTANT SUR UN LOCAL SITUE AU VILLAGE DES ARTISANS AU PROFIT DE L'ENTREPRISE USIPHONE (CROSVILLE LA VIEILLE). Durée : 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 2022 – local 2 – Bâtiment A. Loyer mensuel : 937.08 € HT – charges mensuelles : 153.58 € HT.